Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_208-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_208_020_5.3 : Désignation d'un représentant au sein de Creha Ouest

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il est invité à se prononcer sur la désignation d'un représentant au sein de Creha Ouest.

Creha Ouest assure la gestion et l'animation du système d'information des fichiers départementaux de la demande locative sociale des neuf départements de Bretagne et des Pays de la Loire. L'organisme intervient pour le compte des bailleurs sociaux et de l'ensemble des acteurs du logement social, soit près de 900 partenaires et plus de 4 000 utilisateurs

Pour information, les départements de Bretagne et des Pays de la Loire sont représentés au sein de cet organisme selon la répartition suivante :

- Côtes-d'Armor : 6 sièges ;
- Finistère : 7 sièges ;
- Ille-et-Vilaine : 9 sièges ;
- Loire-Atlantique : 11 sièges ;
- Maine-et-Loire : 7 sièges ;
- Mayenne : 2 sièges ;
- Morbihan : 4 sièges ;
- Sarthe : 3 sièges ;
- Vendée : 6 sièges.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_208-DE

Pour l'Ille-et-Vilaine, les neuf sièges sont actuellement occupés par Rennes Métropole, le Conseil départemental, Vitré Communauté, le Pays de Fougères, Vallons de Haute-Bretagne Communauté, Redon Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Bretagne Porte de Loire Communauté et une autre intercommunalité du département.

Par convention triennale qui court jusqu'en 2028, la Communauté de Communes adhère à Creha Ouest pour un montant annuel de 2 067 €.

Le Conseil Communautaire est invité à designer son représentant pour siéger au sein de Creha Ouest.

Lors du Bureau Communautaire en date du 10 septembre 2026, Madame Huguette GARNIER, Vice-présidente en charge de la gestion locative a proposé sa candidature.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la désignation de Madame HUGUETTE GARNIER représentante de Couesnon Marches de Bretagne pour siéger au sein de Créha Ouest.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Olivier GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE